

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 84 (1933)
Heft: 5

Artikel: Autour du rajeunissement de l'épicéa
Autor: Barbey, A.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-784956>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

en 1932. Avant la dernière exploitation (116 m³), il était de 1009 m³.

C'est dire que, grâce au traitement appliqué depuis 1914, le matériel sur pied a subi un nouvel enrichissement.

Cette placette a permis à notre Station de recherches de récolter une riche moisson d'observations précieuses, en particulier sur l'allure de l'accroissement dans une forêt jardinée. Elle fera l'objet d'une prochaine communication de cet institut, qui paraîtra ici même.

Nous ne voudrions pasachever ces indications sans évoquer la mémoire du sympathique paysan bernois *Andreas Arm*, le précédent propriétaire de Dürsrüti, qui a su pratiquer la protection de la nature de la façon la plus effective, et au patriotique dévouement duquel notre pays est redevable d'un de ses ornements le plus beaux. Honneur à la mémoire de tels citoyens !

H. Badoux.

Autour du rajeunissement de l'épicéa.

Les sylviculteurs suisses, en particulier ceux des régions montagneuses, sont bien souvent préoccupés des questions du rajeunissement naturel qui sont à l'ordre du jour depuis que les coupes rases sont interdites dans la zone protectrice.

Si le peuplement de fond, à régénérer, est composé de sapin et de hêtre, le problème est relativement facile, là surtout où la forêt est à l'abri du parcours du bétail ou pauvre en gibier.

Par contre, lorsque, à une altitude supérieure à 900—1000 m, il s'agit d'obtenir la régénération naturelle d'une pessière plus ou moins pure, comme cela est très souvent le cas dans les Alpes et le Jura, le forestier se heurte à des difficultés considérables, parfois à une quasi impossibilité, même après trente ans d'intervention et d'attente, à voir surgir du tapis végétal, dans le clair obscur d'une trouée ou d'une lisière, une petite colonie de plantules d'épicéas viables.

Les études pédologiques et biologiques auxquelles certains chercheurs se sont livrés, durant ces dernières années, ont démontré l'opportunité des grattages de la couverture morte, de l'incinération par placettes du tapis de mousses ou de tel autre procédé d'amendement localisé sur un sol trop acidifié. On sait,

d'autre part, qu'une monoculture de l'épicéa, se prolongeant durant des siècles sans alternance ou assolement par vie naturelle, a pour effet, en haute montagne surtout, de rendre la couverture morte peu apte à la formation du semis.

Non sans raison, l'installation préalable d'essences feuillues sur un terrain réfractaire au rajeunissement en épicéa, est entré



Phot. A. Barbey.

Perchis, âgé de 28 ans, issu d'un rajeunissement naturel (ép. 0,7, sap. 0,2, hêtre 0,1), après coupe rase. Exposition au sud-est; alt : 750 m. (Forêt de Padurei Secu Arynis, en Roumanie).

récemment dans nos coutumes sylvicoles. En effet, on doit reconnaître que la plantation de sorbiers, de bouleaux, d'aunes, d'érables de montagne, de noisetiers, de saules marceaux, etc., est en mesure d'amender et de neutraliser le sol comme de favoriser la germination des graines s'échappant des cônes. On obtient ainsi indirectement, il est vrai, dans un espace de temps sensiblement plus long, la formation d'une brousse plus ou moins clairsemée de

semis d'épicéa à condition que les arbres dominants ou voisins présentent encore des qualités de semenciers.

* * *

A l'autre extrémité de l'Europe, dans les pays danubiens qui forment l'immense réservoir de production des bois de sciage et de charpentes de résineux qu'on exporte, non seulement dans tout le bassin méditerranéen, mais aussi dans des continents éloignés, le problème de la régénération des futaies d'épicéa est infiniment plus simple.

En effet, dans les terrains de grès carpathien et de basalte des Carpathes, la régénération de l'épicéa, même à une altitude dépassant 1400 et 1500 m, se produit le plus souvent sans aucune difficulté, probablement par suite de la nature géologique de ces montagnes et des qualités édaphiques et chimiques du terrain en contact direct avec la couche de débris ligneux. Par suite des précipitations relativement abondantes et régulières pendant la période de végétation et en dépit d'abondantes chutes de neige, on constate un peu partout, soit en Roumanie, soit en Tchécoslovaquie ou en Pologne, la formation d'opulents massifs d'épicéa à l'état pur.

On ne peut parler, dans ces pays, d'éclaircies et de coupes préparatoires destinées à former des arbres semenciers et consécutives à une recherche du plus grand accroissement. Ces opérations n'existent pour ainsi dire pas dans ces pays de grande propriété. En effet, l'étendue des massifs boisés, l'absence quasi totale de chemins forestiers, l'éloignement des centres de consommation et des lignes de chemin de fer, comme aussi le mauvais état des grandes routes en Roumanie et en Pologne, forcent fatallement les propriétaires et les sociétés exploitantes à donner la préférence au système de la coupe rase sur des surfaces ininterrompues de 20—30 ha au moins.

Cependant, dans une foule de cas, dont nos trois illustrations donnent une impression, la nature corrige la technique déplorable de l'homme qui, dans ce cas, n'agit pas d'une façon moins nocive que l'ouragan dont le passage a pour effet de mettre brusquement le sol à nu et d'altérer les qualités fertilisatrices de l'humus.

Il faut, en réalité, reconnaître que très souvent, sous la pes-

sière centenaire clairierée par les chablis, les coups de vent ou toute autre cause, comme aux lisières entamées des massifs, le rajeunissement est abondant. Dans des cas nombreux de coupes rases de 10, 15 ou 20 ha, sur les versants ou au fond des vallées, on assiste, immédiatement après l'enlèvement des bois consécutif à une coupe à blanc étoc, à la naissance d'un semis d'épicéa, et ceci aussi bien au midi qu'au nord.

La sylviculture de ces pays de grande production ligneuse est excessivement simpliste et rudimentaire. Si, au moment de l'abatage radical d'un peuplement parvenu à l'âge d'exploitabilité (80—120 ans), la nature n'a pas produit de semis dans les clairières immédiatement après le débardage des bois et dans les cas où le rajeunissement à la faveur des massifs voisins ne se produit pas, le reboisement artificiel est immédiatement ordonné et rendu obligatoire par la législation forestière, même pour les forêts privées.

Montcherand sur Orbe, mars 1933.

A. Barbey.

Anciens défrichements sur les limites du Risoud.

Dans la partie supérieure du Risoud, parallèlement à la frontière française, il existe, comme on sait, une zone peuplée seulement d'arbres jeunes ou d'âge moyen. Les vieux bois, qui caractérisent en général la forêt du Risoud, y font totalement défaut. C'est ce qu'on est convenu d'appeler la « zone de dévastation », entendant par là que dans ces terrains les vieux arbres, les plantes de bois de service, auraient été exploités plus ou moins délicieusement — plutôt plus que moins — par nos voisins les Bourguignons. Cette explication m'a toujours paru trop simpliste. Non pas qu'il soit douteux que les boisseliers de derrière le Risoud (dont il n'existe aujourd'hui que le souvenir) s'appropriaient volontiers des plantes de fente et que, ce faisant, ils omettaient le plus souvent d'en informer les légitimes propriétaires, mais parce que cette coutume quelque peu sommaire de se procurer du bois n'explique pas la disparition totale de tous les vieux arbres de la dite région. Il est inadmissible, d'abord, que l'ensemble de la vieille forêt ait été constitué d'arbres tous bons pour la fente.